



Invitation à se qualifier | Annexe D | Définitions

Mécanisme d'approvisionnement en
matière de cybersécurité (MACS)



Annexe D – Définitions

Terme	Définition
Cybermenace	Entité malveillante qui utilise Internet pour profiter d'une vulnérabilité connue dans un produit en vue d'exploiter un réseau et l'information qu'il contient.
Cybersécurité	Protection de l'information numérique et préservation de l'intégrité de l'infrastructure servant à héberger et transmettre de l'information numérique. Plus particulièrement, la cybersécurité englobe l'ensemble des technologies, processus, pratiques et mesures d'intervention et d'atténuation dont la raison d'être est d'empêcher que les réseaux, ordinateurs, programmes et données soient attaqués ou endommagés, ou qu'on y accède sans autorisation, afin d'en assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité.
Déficit	Une erreur ou une omission entraînant le non-respect d'une exigence.
Sécurité de TI d'entreprise	Cybersécurité appliquée aux technologies de l'information (TI) sous le contrôle d'une entreprise. Cette dernière est une grande organisation qui gère des centaines de dispositifs de TI.
Avis d'évaluation préliminaire	Un avis envoyé aux répondants du Canada pour les informer de l'état de la phase 1 du QIT. Également utilisé par le Canada pour déterminer les exigences dont le Canada a déterminé que la réponse préliminaire ne répond pas à l'exigence